



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du mardi 23 juin 2009

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
16 juin 2009

Date d'affichage
16 juin 2009

Objet de la délibération
*Direction des finances -
Affectation du résultat
d'exploitation de l'exercice 2008.*

Vote pour à la majorité des voix
exprimées

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 6
(Mmes AUTRAN-LE TINNIER-
MAESTRACCI et Mrs LUQUAND-
BOUTIER-ROCHE)

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juin deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

ROUX Jean-Paul donne procuration à **COIQUAULT Jean-Pierre**,
RIMBAUD Georges donne procuration à **KASPERSKI Christophe**,
CHASTAIGNET Elisabeth donne procuration à **FOREST Marie-Paule**

Absents :

Néant

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008.

- ce jour

Considérant l'instruction M14,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008.

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 1 974 006,68 euros.

CONFIRME l'affectation du résultat d'exploitation, selon la délibération de reprise anticipée des résultats en date du 26 mars 2009, comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008.

POUR MEMOIRE	2007
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	697 894,16
Plus -values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	765 047,80
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	2 462 941,96
<u>A/ EXCEDENT AU 31/12/08</u>	1 974 006,68
<u>Affectation obligatoire :</u>	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	966 557,69
<u>Solde disponible :</u>	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves compte 1068	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pourF)	1 007 448,99
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20... (N+2) (1))	-
<u>B/ DEFICIT AU 31/12/20..</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) 95	-
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 19.. ..(N+2) (1))	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
<u>C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</u>	

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur *André GARRON.*
Maire de Solliès-Pont



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

01 JUL. 2009

